

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
DU 8 AVRIL 2015

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 25/03/2015
Date d'affichage : 25/03/2015

L'AN DEUX MIL QUINZE et le HUIT AVRIL à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christèle PASSINGE, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

Absents excusés : -----

Secrétaire de séance : Martine MAGAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2015

Les comptes rendus de réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2015 et du 24 février 2015 sont adoptés à l'unanimité.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	1 044 971.63 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>740 920.97 €</u>
Soit un excédent de	+ 304 050.66 €
Tenant compte du report de l'excédent antérieur de	+ 206 130.71 €
le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2014 -----	
présente un excédent de	<u>+ 510 181.37 €</u>

Section d'Investissement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	560 139.76 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>481 733.99 €</u>
Soit	78 405.77 €
Tenant compte du report de l'excédent antérieur	- 450 746.39 €
le résultat global d'investissement de l'exercice 2014 -----	
présente un besoin de financement de	- 450 746.39 €

En outre, les restes à réaliser s'élèvent :

en recettes à 119 051.00 €
en dépenses à 136 719.00 €
-17 668.00 €

C/1068 Tenant compte de l'excédent 2013 le besoin net de financement de la section d'investissement s'élève donc à

390 008.63 €

Monsieur le Maire sort de la salle Mme Chantal DUJARDIN-REY Adjointe procède au vote du Compte Administratif 2014, qui est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire revient en séance et après avoir repris la présidence Monsieur le Maire soumet au conseil les Comptes de Gestion 2014 de la Commune, dressé par Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les Comptes de Gestion 2014 du Budget « Commune », dressés par Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2) AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir constaté les résultats des Comptes Administratifs 2014 du Budget principal de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget Principal « Commune »

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élevant à 510 181.37 €,

le Conseil Municipal décide de l'affectation suivante :

- c/ 1068 Investissement :	390 008.63 €
- c/ 002 Report en Fonctionnement :	120 172.74 €

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3) TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2015

Monsieur le Maire propose pour 2015 les valeurs des taux des impôts locaux à savoir :

	2014	2015
Taxe d'Habitation :	11.65 %	11.65 %
Taxe foncière sur les propriétés Bâties :	17.41 %	17.41 %
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties :	38.76 %	38.76 %

Le produit fiscal attendu s'élève en 2015 à 366 000.00 € (contre 362 451 € en 2014)

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015 – Commune -

En Fonctionnement :

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 067 193.00 €

Il est proposé de porter l'ouverture de crédit « **fournitures scolaires** » de l'Ecole Publique à 40 € par élève.

Pour les subventions municipales aux différentes Sociétés et Associations il est proposé au Conseil :

le maintien des subventions aux même taux que 2014

En Investissement :

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 030 560.00 €, y compris les restes à réaliser qui s'élèvent en recettes à 119 051.00 € et en dépenses à 136 719.00 €.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5) CREATION DE LA ZONE ARTISANALE « Les Tuillières »

Monsieur.le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une zone artisanale communale au lieu-dit « Les Tuillières ».

Après discussion, le conseil municipal valide à 15 voix pour, 0 contre/abstention :

La création de cette zone artisanale lieu-dit « Les Tuillières »,

La création du budget annexe correspondant.

Le non assujettissement du budget annexe zone artisanale « Les Tuillières » à la TVA.

La comptabilisation du stock sera annuelle.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6) BUDGET ZONE ARTISANALE « Les Tuillières »

En Fonctionnement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 261 500.00 €

En Investissement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 261 500.00 €

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7) Convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique

Monsieur le Maire informe le Conseil que les Services du département peuvent apporter leur concours aux Communes, afin d'assurer certaines missions d'aide technique, dans le cadre d'une convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique, à compter du 1^{er} mars 2015.

Cette convention a pour but de remplacer les services déconcentrés de l'état dans le domaine de l'ATESAT (Assistance technique pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du territoire).

Les missions proposées par le département au moyen de son agence technique relèvent des thématiques suivantes :

Voirie/aménagement de l'espace public

Bâtiment/maîtrise de l'énergie

Eau/assainissement/cours d'eau

Aides Européennes

Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires)

Principalement et à titre gratuit :

Au stade du conseil pour apporter un éclairage rapide au maître d'ouvrage sur des points particuliers.

A titre optionnel et onéreux :

En assistance à Maîtrise d'ouvrage : accompagnement du maître d'ouvrage en phase opérationnelle. Cette prestation payante doit faire l'objet d'une consultation préalable de la collectivité.

En matière de maîtrise d'œuvre : étude et surveillance de travaux de petites opérations de voirie d'un montant inférieur à 90 000 € HT. Cette prestation payante devra également faire l'objet d'une consultation préalable de la collectivité et donnera lieu à la conclusion d'une convention spécifique, distincte de la présente convention.

Le cadre de l'assistance :

Pour la commune de Saint-Forgeux ayant 1 495 habitants le temps d'intervention de l'agence technique départemental alloués sera de 12 jours/homme par an.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an tacitement renouvelable

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

8) Approbation du Contrat Pluriannuel 2015-2016-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de Contrat Triennal 2015-2016-2017 de Saint-Forgeux qui a été porté à la connaissance de la Commission Permanente du Conseil Général le 20 février 2015. Il précise que l'enveloppe globale de subvention retenue s'élève à 240 000 € pour un montant total de travaux de 835 000 € correspondant aux propositions suivantes:

N°	Priorité	OPERATION	COUT HT €	Montant Total de subvention	TAUX	2015	2016	2017
1	REQ	Aménagement aire de loisir et abords terrain du stade	100 000 €	40 000 €	40%	40 000 €		
2	REQ	Local associatif du TRAM	135 000 € (plafonné 100 000 €)	40 000 €	40 %	40 000 €		
3	REQ	Acquisition d'un tènement pour aménagement d'un bâtiment communal	200 000 €	80 000 €	40 %		80 000 €	
4	NP	Création d'une cantine (250m2) et aménagement des abords	400 000 €	80 000 €	20 %			80 000 €
		Total général	835 000 €	240 000 €		80 000 €	80 000 €	80 000 €

Afin que celui-ci puisse être finalisé, il convient d'approuver ce projet de contrat pluriannuel 2015-2016-2017.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

MOBILISATION SUBVENTION 2015 AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le programme de travaux intéressant l'aménagement d'une aire de loisirs et abords du terrain du stade inscrit au titre de l'opération N°1 du contrat pluriannuel 2015-2016-2017. validé par la commission permanente du département en date du 20 février 2015.

Il précise qu'en raison de l'urgence, cette opération a bénéficié d'une autorisation de démarrage anticipée.

Il rappelle la consistance du projet dont le coût d'objectif HT s'est élevé à 100 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Général (40 % de 100 000 €) 40 000 €

Commune (Fonds propres) : 60 000 €

Soit au total 100 000 €

Il précise qu'au titre du Contrat Triennal 2015, cette opération bénéficie d'une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2015 pour laquelle il convient de solliciter l'arrêter d'engagement.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

9) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence de Marché à Procédure Adapté a été lancé et dématérialisé sur le site KLEKON, pour les travaux concernant l'aménagement des abords du stade, dont les travaux se décomposent en un lot.

Il informe qu'une réunion en date du 2 mars 2015 à 9 H 00, en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offre consultative pour les marchés publics, a consisté en l'examen des candidatures, puis des offres.

Il précise que quatre offres, provenant des sociétés suivantes, sont parvenues dans les délais :

Société EIFFAGE TP de Pontcharra sur Turdine	78 925.00 € H.T soit 94 710.00 € T.T.C
Société MONTVERNAY de Pontcharra sur Turdine	109 558.00 € H.T soit 131 469.60 € T.T.C
Société COLAS de Saint-Priest	140 268.20 € H.T soit 168 321.84 € T.T.C
La Société EUROVIA de Vernaison	143 574.10 € HT soit 172 574.10 € T.T.C

La Commission d'Appel d'Offre décide d'attribuer le Marché à Procédure Adapté concernant l'aménagement des abords du stade à la Société EIFFAGE Travaux publics de Pontcharra sur Turdine.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché, et tous autres documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

10) Acquisition des murs du fond de commerce de la boulangerie 123 Grande Rue et emprise à usage de voirie et espaces verts.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2012 concernant l'acquisition des murs du fond de commerce de la boulangerie pour un montant de 50 000 € pour le fond et 30 00 € pour participation aux travaux d'extension à L'OPAC du Rhône.

Lors du projet de la première étude de faisabilité faite par l'agence TEMPO, il indiquait la réhabilitation de 5 logements dans la partie existante et la création de 5 logements dans la partie en extension.

Dans le cadre de la réhabilitation, l'OPAC du Rhône n'a effectué aucun travaux d'amélioration du local, seuls des travaux permettant d'individualiser le local commercial de la partie « logements » ont été réalisés.

Par ailleurs, concernant les emprises à usage de voirie et espaces verts cadastrés AB 634 et AB 693 non nécessaire à l'exploitation de la résidence, sont cédé à titre gratuit à la commune.

Après discussion et écoute des arguments de chacun, Monsieur le Maire propose d'acquérir les murs du fond de commerce pour un montant de 80 000 € cadastré vol 2 AB 692 pour une surface de 293 m² et AB 694 pour une surface de 179 m², d'accepter à titre gratuit les emprises à usage de voirie et espaces verts des parcelles cadastrées AB 634 d'une surface de 5 m² et AB 693 d'une surface de 22 m².

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

11) TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION au titre du PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur Dominique DEVOS rapporteur expose au Conseil que comme chaque année, le département du Rhône doit répartir prochainement le montant de la dotation relative au produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Elles peuvent à ce titre bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière.

Monsieur Dominique DEVOS propose au Conseil de présenter un dossier pour des travaux de signalisation verticale, radars pédagogique, marquage au sol et pose de glissière de sécurité qui auront pour but d'améliorer la sécurité des piétons et la circulation des véhicules.

Le projet prévoit :

- d'une part la réalisation de pose de glissière de sécurité : Situé sur la Voie Communale Plat du Mont.
- d'autre part pose de panneaux de signalisation.
- Marquage au sol.
- Radars pédagogiques.

Les devis relatifs à ces travaux et fournitures demandées aux entreprises «SIGNATURE» pour les panneaux de signalisation, pose de glissière de sécurité par la société VRD, marquage au sol par la Société SOL MARK et deux radars pédagogique de la Société Elan cité ont permis d'estimer le coût total de la dépense à : 19 667.84 € H.T soit TTC 23 601.40 €

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU 1 % PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'année 2015 est la dernière année pour prétendre à la subvention 1% paysage et développement et propose qu'un dossier soit déposé.

Les travaux suivants peuvent être pris en compte à hauteur de 50 % pour la demande de subvention :

-1 ^{ère} phase 200 m	92 250.00 € H.T
-2 ^{ème} phase 250 m	85 208.00 € H.T

- 3^{ème} phase 200 m

45 666.00 € H.T

Total de l'enfouissement des réseaux secs

à la Chapelle de Gréville :

223 124.00 € H.T

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

13) Informations diverses

Monsieur le Maire indique que depuis 2006 Mme GIRAUD Marie-France souhaite acquérir le chemin rural du Malval jouxtant sa propriété ainsi que celle de Monsieur et Madame LAGARDE Mickaël. Egalement Monsieur Jean BOLVY au lieu-dit Plat du Mont a fait une demande au 31 décembre 2014. Nous devons fixer un prix au m2, je propose de fixer à 0.50 € le m2 pour toute cession de chemin rural sur la commune de Saint-Forgeux à titre privé. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Nous allons informer par courrier Mme GIRAUD Marie-France, Monsieur et Madame LAGARDE Mickaël pour les chemins ruraux situés au Malval, ainsi qu'à Monsieur Jean BOLVY au lieu-dit Plat du Mont. Nous attendons leur accord afin de procéder au déclassement des dis chemins et ainsi mandater un géomètre.

-Nous avons reçu un courrier de TDF pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 255, d'une superficie de 74 m2 au lieu-dit « Plat du Mont » appartenant à la commune, il propose de l'acquérir pour la somme de 6 000 €. Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour cette vente. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

-Inauguration du stade et des abords le samedi 13 juin 2015 à 10 H 30 au lieu pré-cité.

TOUR DE TABLE

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

- Présentation des différentes demandes de Permis de construire et déclarations préalables.
- La commission numérotation et dénomination des rues a terminé l'inventaire, le projet sera présenté au prochain Conseil Municipal. Une réunion publique suivra pour présenter aux administrés la nouvelle le projet. L'envoi à la préfecture de la nouvelle numérotation et dénomination des rues sera adressé ensuite pour validation de l'état après approbation du Conseil Municipal.

Monsieur Daniel CHAUD :

- Voirie communautaire lors de la réunion du 10 mars 2015 la mutualisation des points à temps (PATA) va être mis en place, il convient de répondre afin de participer à cette consultation
- Nous devons recenser les ouvrages d'art sur la commune (pont)
- Dégât suite à l'éboulement situé à la « Fond Garel », pris en charge par la COR, la voirie étant communautaire. Les travaux retenus sont l'élargissement de la route. Il faut remettre le gabion en état une demande sera faite aux propriétaires de la parcelle afin que les engins puissent passer sur le terrain à savoir Monsieur et Madame TREILLE Henri.
- Pour les travaux de voirie communautaire qui sont situés au « Martin » la dépense est estimée à 42 000 € pris en charge par la COR.
- Un devis de l'entreprise EMS a été reçu pour refaire le mur de soutènement situé aux « Tuillières » pour un montant de 10 000 €. L'entreprise GRANJARD Franck a fait un devis pour un montant de 9 978, 00 €.
- Distribution des sacs poubelles le vendredi 24 avril de 13h 30 à 19 h00.
- Plantation pour le fleurissement le mercredi 20 mai 2015.

Madame Christelle PASSINGE :

- Cérémonie du 8 mai à 11 h 15
- Le Trait d'Union a été distribué par les élus de la commission communication.
- Avec Monsieur le Maire nous avons reçu Madame Marie TANGUY responsable du site Village d'accueil afin de faire le tour des locaux disponibles, pour photographier ceux-ci et les insérer sur le site internet du village d'accueil.
- Marché amélioré, le 25 juillet 2015 une animation est prévue.
- En septembre semaine de la gastronomie, une animation pourra être prévue un samedi matin jour de marché en partenariat avec Monsieur Michel ROCHE, je le contacte afin de savoir s'il serait disponible.

Monsieur Dominique DEVOS :

- Réunion du SYDER compte rendu en Mairie
- Réunion câble, SFR a été racheté par numéricable.
- Déchets le ramassage dans la haute vallée d'azergues se fera par point de regroupement comme à Amplepuis.
- Une embauche est prévue à la COR pour la mise en place de la redevance spéciale.
- Une information sur le tri sera faite aux secrétaires de Mairie, afin d'informer au mieux les administrés.

- Il a été mis en place à la Mairie et l'école publique des bacs en carton, disposés dans chaque bureau et classe ainsi que deux grosses poubelles noires pour la récupération des papiers, ce service a été mis en place par la COR pour le recyclage.
- Ramassage des plastiques agricoles le lundi 20 avril au Tram.
- La demi-journée pour les Rythmes scolaires pour l'école Jean de la Fontaine reste au vendredi après-midi.
- Conseil d'école il est demandé de faire passer la commission de sécurité l'école ne serait plus aux normes ?
- Pour la fontaine située sur la place de la Mairie, que fait-on ? Nous pouvons mettre une autre pompe, qui cette fois sera adaptée aux volumes d'eau de notre bassin,

Monsieur le Maire propose de faire un simple bassin avec des plantes aquatiques et un simple jet d'eau. N'étant pas tous d'accord sur la faisabilité de chaque projet, nous en reparlerons au prochain conseil.

- Cantine un courrier a été fait, par l'association du restaurant scolaire à tous les parents des enfants fréquentant les deux écoles, afin d'informer sur le fonctionnement du restaurant scolaire. Madame Elisabeth LACROIX et Madame RAVICHON ne feront plus partie des effectifs du restaurant scolaire l'année prochaine. L'association a reçu des candidatures.
- Je tenais à informer que des planches à roulettes, à ras du sol, ont empruntés la route de Gréville j'ai interpellé une personne afin de savoir si Monsieur le Maire avait donné son autorisation, rien n'a été fait auprès de la Mairie. Pour la prochaine fois ils doivent faire une demande en bonne et due forme auprès de Monsieur le Maire.

Monsieur Julien BOLVY :

- Le compte rendu du diagnostic PLH est en Mairie.
- Mise en place d'une taxe sur les logements vacants sur Saint-Forgeux il y a 53 logements vacants.
- Nous allons recevoir en Mairie les nouvelles modalités pour les dossiers de demande de subvention pour les particuliers concernant le ravalement de façades.

Monsieur Gilles PUIER :

- Il serait préférable que le vendeur ambulant de crêpes, vienne le jeudi à la sortie des écoles plutôt que le mercredi

Madame Isabelle GIRARDET :

- J'ai assisté à la réunion pour les offices du tourisme, le rapprochement entre les offices de tourisme sont en cours et seront compétence de la COR.

Monsieur Gilles DURDILLY :

- La Circulation et le stationnement rue des pavés devient très difficile lors des rentrées et sorties des élèves de l'école Saint Ferréol, des véhicules sont mal garés et les enfants sont imprudents, nous devrions mettre des plots afin d'interdit le stationnement en dehors des parkings.

Monsieur le Maire :

- Informe des remerciements des diverses associations.
- Fait lecture de l'invitation de Madame DURAND Simone pour le samedi 9 mai à la salle d'animation à 11 h 30 « anniversaire des 30 ans de l'association Yoga ».
- Prochain Conseil Municipal le mardi 26 mai 2015 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 05
